

# COMMISSION FOOTBALL ENTREPRISE

## REUNION DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

**Présents :** Madame Véronique AMBLARD  
Messieurs : Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE, Jean-Noël AMBLARD .

Il n'y a pas eu d'élection de bureau !

### ➤ ADOPTION DE PV

Le PV de la réunion du 05/09/2019 est adopté à l'unanimité

### ➤ COUPE NATIONALE

Il y a 30 engagés pour la région AURA qui ressortira 8 qualifiés pour les 32<sup>ème</sup> de finale dont les noms devront être donnés pour le 21 octobre.

Dans le cas actuel et bien que certaines équipes accepteraient de se déplacer il ne paraît pas réalisable de procéder à un tirage intégral entre les 30 clubs inscrits, la plupart jouant le soir en semaine. Il conviendra néanmoins pour l'avenir de réfléchir à des poules géographiques ce qui limiterait la longueur des déplacements.

Pour cette année les équipes du Puy-de-Dôme devront donc se départager et ressortir 2 qualifiés pour le 21 octobre.

7 équipes engagées : BIB, CHEMINOTS GERZAT, GAZELEC, MEDICALE PLUS, MUNICIPAUX, TRAMINOTS et VOLVIC.

Le tirage des tours préliminaires sera fait avec les clubs.

### ➤ COUPE SENIQUETTE

Un seul club engagé les CHEMINOTS de GERZAT qui ont atteint les 1/4 de finale en 2018/2019.

### ➤ CHAMPIONNAT

Les effectifs s'amenuisent encore un peu, les ACC ont demandé leur mise en sommeil pour la saison 2019/2020 et l'AS AIA ne repart qu'avec une seule équipe. Par ailleurs le club de Foot Routes 63 a souhaité descendre de D1 en D2, demande acceptée par la commission.

En conséquence et compte-tenu de la montée en D1 des Traminots et de la descente en D2 du CHU nous aurons donc 9 clubs en D1 et 8 clubs en D2.

### ➤ CHALLENGE BOSSIN ET COUPE COMPLEMENTAIRE

Le tirage des rencontres sera effectué lors de la réunion de janvier 2020 pour les équipes engagées. Il est émis le souhait de renommer la Coupe Complémentaire Coupe Sen SANTOS en hommage à ce grand serviteur du Football Entreprise. Pour cela il faudra contacter la famille pour avoir leur accord

et soumettre ensuite la proposition au Comité de Direction du District.

## ➤ **DOUBLE LICENCE**

Le nombre de joueurs double-licence pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit :

D1 : 8 DL (9 pour les clubs accédant la 1<sup>ère</sup> année)

D2 : 9 DL

### **Réunion avec les clubs à 19h00**

Tous les clubs sont représentés.

Monsieur André CUERQ représentant la commission départementale des Arbitres et chargé des désignations est excusé.

**Tour de table des clubs sur la saison écoulée** : Il ne ressort aucun problème ou incident grave entre les clubs que ce soit en championnat ou coupe et c'est une bonne chose d'être inconnu de la commission de discipline. Le seul souci reste les nombreux reports de matchs qui ont quelque peu perturbé les championnats. La principale raison provient d'un manque d'effectif pour certains mais si nous voulons continuer d'exister il faut à tout prix éviter de mettre un club forfait ce qui à terme pourrait engendrer sa disparition.

### **Tirage des rencontres concernant les tours préliminaires de la Coupe Nationale secteur AURA ouest :**

Le tirage est assuré par Vincent GENILLIER

#### **Cadrage 3 matchs et 1 exempt**

Match A : TRAMINOTS – CHEMINOTS GERZAT mardi 24 septembre à 20h stade TREMONTEIX

Match B : VOLVIC – MEDICALE PLUS jeudi 26 septembre à 19h30 stade de VOLVIC

Match C : GAZELEC – BIB FC mardi 24 septembre à 19h30 stade du GAZELEC

Exempt : MUNICIPALUX

½ finales

Match D : vainqueur A – vainqueur B

Match E : MUNICIPALUX – vainqueur C lundi 07 octobre 20h00 stade LECLANCHE

Les 2 vainqueurs seront directement qualifiés pour les 32<sup>ème</sup> de finales nationales prévues le samedi 16/11/19.

Il est rappelé que 2 double licence seulement sont autorisés sur la feuille de match les frais d'arbitrage en principe 50 € sont à partager entre les deux clubs

### **Championnat :**

Annonce de la composition des poules.

### **Challenge Bossin et Coupe Consolante :**

Le tirage des rencontres sera effectué lors de la réunion de janvier 2020 pour les équipes engagées.

## Rappels importants :

**Forfait arbitrage** : il reste fixé à 35 euros par match.

### **Protocole du Fair Play d'avant match** :

Rentrée en ligne des arbitres suivis des équipes. Alignement au centre du terrain puis l'équipe recevant serrera la main aux arbitres et aux joueurs de l'équipe adverse.

### **Référent pour les matchs de championnat et coupes** :

**En cas de report de match, l'équipe recevant devra prévenir au plus tôt :**

**L'arbitre désigné pour la rencontre,**

**Le District : [secretariat@foot63.fff.fr](mailto:secretariat@foot63.fff.fr)**

**Les référents :**

**Régis DEBATISSE tel : 06 78 20 90 26 ou [regisdebatisse@hotmail.fr](mailto:regisdebatisse@hotmail.fr)**

**Jean-Paul MORERE tel : 06 67 30 03 20 ou [jeanpaulmorere@orange.fr](mailto:jeanpaulmorere@orange.fr)**

qui concerteront avec les responsables des deux équipes une nouvelle programmation du match.

### **Reports de matchs** :

Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que :

**« Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2<sup>ème</sup> report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis du référent et de la commission ».**

### **Participation avec les réserves des joueurs ayant effectué le dernier match avec une équipe évoluant au niveau supérieure** :

3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.

**Sanctions** : Suite aux modifications apportées aux règlements fédéraux et de Ligue il faut retenir les points importants ci-après :

**1 – Avertissements** : La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.

**2 – Suspensions** : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise.

Par contre **à partir de trois matchs fermes** le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.

**3- Participation** : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire.

Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.

**Envoi FMI** : Au plus tôt après la rencontre.

### **Paiement des relevés financiers** :

**Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement.** En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District de différer l'encaissement de votre chèque.

Les dates d'échéance sont les suivantes :

30 septembre, 30 novembre, 28 février, 30 avril et 30 juin pour la LIGUE.

30 septembre, 31 décembre et 30 avril pour le DISTRICT.

Attention il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS.

**Vérification des boîtes Mails ZIMBRA :**

Il est conseillé de vérifier régulièrement vos boîtes mails pour obtenir les informations en cours et aussi éviter la saturation.

**Assemblée générale d'Automne du District :**

Elle aura lieu **le samedi 26 octobre 2019 au siège du District à Cournon**. Tous les clubs doivent être représentés sous peine d'amende de 80 euros (les pouvoirs entre clubs sont autorisés pour cette AG). .

La commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

**La prochaine réunion aura lieu le mardi 14 janvier 2020 au siège du District, à 18h00 pour la commission et 19h00 pour les clubs.** Un rappel sera fait début janvier sur le site du District.

*Le secrétaire,  
Jean-Noël AMBLARD*